

EVERGNICOURT

28 AVRIL 2022

20h00

PRESENTS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M.CAVEL Olivier, Maire.

Présents :

CAVEL Oliver	X	FOUCHART Sandrine	Excusée
FOURNIER Laurent	X	LAHEMADE Mathieu	X
LAMBOT Nicolas	X	GABALLO Sylvain	X
CHIGNOLA Jérôme	X	DUFOUR Alexandre	X
DURAND Marion	X		
TREMLET Ingrid	X		
PICAULT Delphine	X		
LAFOND Séverine	X		

Madame LAFOND Séverine, Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération choix feu d'artifice**
2. **Délibération choix entreprise éolienne**
3. **Délibération heures complémentaires**
4. **Délibération regroupement scolaire**



1. DELIBERATION N° Choix feux d'artifice

Deux sociétés : CHAMP'ARTIFICE (1 artificier professionnel) 3311 € TTC / EUROBINGALE 2875 € TTC.

Champ'Artifice s'occupe de la totalité des papiers et propose un artificier professionnel à la différence d'Eurobingale.

Une remise complémentaire sera demandée à la société CHAMP'ARTIFICE. Le conseil municipal est d'accord pour sélectionner CHAMP'ARTIFICE.

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : / Abstention : / Excusés : 1

2. DELIBERATION N° Choix entreprise Eolienne

Pour information, la commune de PROWISEUX a été démarchée par VDN (la seule). A.DUFOUR nous indique que l'ensemble des propositions fait état de tarifs préférentiels sur l'énergie verte, une ouverture du capital, aide financière pour l'enfouissement des lignes électriques. Pas vraiment d'engagement (plaquette commerciale). Seule VDN s'est engagée à minima cependant cette dernière s'est engagée à hauteur de 300 k€ pour l'enfouissement des lignes. La comparaison entre toutes les sociétés est difficile.

5 entreprises ont démarché la commune : Vent solaire, Vent du nord, VSB, Valeco, TTR Energy.

La société Vent du Nord est retenue pour sa proposition financière pour l'enfouissement des lignes et sur le fait qu'elle est la seule société à s'être présentée à la commune de Prowiseux. En termes de coordination cela paraît plus pertinent d'avoir la même société pour ces deux communes.

Le conseil est favorable à ce que ce soit la société Vent du Nord qui installe les éoliennes.

Vote de la délibération :

**Vote pour : 7 / Vote contre : - / Abstention : 4 (DUFOUR / LAFOND/DURAND/PICAULT)
/ Excusés : 1**

3. DELIBERATION N° Heures complémentaires

A compter du 5 mai et pour au moins un mois, Mme ROYER va remplacer C.CAVEL (ATSEM) pendant sa convalescence. Il convient donc d'augmenter son temps de travail soit 11h par semaine en plus, 7h30-8h30 → 10h15 – 11h30 à 13h30→14h30 – 16h30→19h30.



Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : - / Abstention : - / Excusés : 1

4. DELIBERATION N°

Regroupement scolaire – Neufchâtel s/Aisne --- Evergnicourt

Accord de principe pour regrouper les deux écoles sur la commune d'Evergnicourt. Dans l'attente d'une délibération favorable du conseil municipal de la commune de Neufchâtel s/Aisne. L'idée étant de figer la carte scolaire durant 3 ans le temps de réaliser une étude financière d'un projet de regroupement pour éviter la fermeture d'une classe sur Evergnicourt et/ou Neufchâtel sur Aisne.

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : - / Abstention : - / Excusés : 1

Prochain conseil municipal
Jeudi 2 juin 2022 à 20h